

## DÉLIBÉRATION N°DL20220054 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/03/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA (à partir de 18h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h31) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Axel DUGUA a donné procuration à M Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h50)

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M Jean MINNAERT (jusqu'à 20h31)

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Béatrice COFFY.

**PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT GIER ONDAINE SAINT-ETIENNE SUD (PPA GOSE) - AVENANT N°1**

**M. Jean-Luc DEGRAIX** expose ce qui suit :

### Rappel et références

Le Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud (PPA GOSE), dispositif introduit par la loi ELAN de 2018, permet d'acter des engagements réciproques en faveur de la réalisation d'opérations d'aménagement complexes ou d'une certaine ampleur. Il traduit la volonté partagée des collectivités territoriales, avec l'appui de l'Etat, de porter un projet de territoire et d'en partager le cadre contractuel avec les parties prenantes.

La Métropole porte le Projet Partenarial d'Aménagement Gier, Ondaine Saint-Etienne Sud (PPA GOSE), signé le 27 avril 2020 avec l'État, l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), la Banque des Territoires et le Pôle Métropolitain.

Le PPA GOSE a l'ambition d'accélérer la dynamique de requalification des territoires de fond de vallées et poursuit les objectifs suivants :

- Définir une stratégie d'aménagement partagée,
- Promouvoir une vision d'ensemble de la requalification du territoire,
- Mettre en synergie les acteurs du territoire,
- Identifier les opérations d'aménagement structurantes qui seront menées dans les 15 prochaines années,
- Être plus efficace dans la conduite des opérations d'aménagement,
- Anticiper les mises sur le marché de fonciers aménagés et de programmes immobiliers,

A ces fins, il s'appuie sur les politiques et projets engagés, et vise à les compléter, les renforcer, les rendre plus efficaces et les mettre en cohérence.

Le PPA GOSE porte sur 13 communes de la Métropole des vallées du Gier et de l'Ondaine, ainsi que sur la partie Sud de la ville de Saint-Etienne (hors périmètre de l'Opération d'Intérêt National confié à l'EPASE).

La première phase d'élaboration du projet et de construction de la phase opérationnelle a été conduite en 2020 et 2021 et a porté sur les actions suivantes :

- Constitution d'un plan guide à l'échelle du périmètre d'intervention

Le diagnostic réalisé par *Epures* en 2020 a été validé lors du COPIL du 6 mai 2021.

L'élaboration du plan guide présentant les orientations et déclinant un programme d'actions a été menée au second semestre 2021 et a été confiée à un groupement de bureaux d'études dont le mandataire est Villes et Paysages. Il a donné lieu à la réalisation d'un rapport d'étonnement, d'un document d'une mise en exergue des enjeux du territoire et du projet via le Plan Guide et son programme d'actions ont été livrés début 2022.

- Approfondissement de thématiques spécifiques

4 ateliers thématiques étaient prévus dans le contrat initial. 3 ont été traités sur 2021 et début 2022: friches, voiries bruyantes, nouvelle façon d'habiter. L'atelier sur les outils de requalification du parc privé sera mis en œuvre sur 2022 selon les conditions initiales.

- La poursuite des opérations déjà engagées

Chaque opération a été conduite en fonction de ses logiques opérationnelles et de son calendrier propre, dans le respect des grands objectifs du PPA GOSE, et a fait l'objet d'instances et de partenariats spécifiques.

Ces actions ont associé de nombreux partenaires et acteurs institutionnels du territoire : communes, collectivités, services de l'Etat, aménageurs, agence d'urbanisme.

### **Motivation et opportunité**

La ville de Saint-Chamond est concernée par le périmètre du PPA GOSE.

Le plan guide du PPA GOSE a été élaboré par la Métropole, en lien avec les partenaires du contrat. Les communes ont été pleinement associées à toutes les phases de la démarche depuis la signature du contrat.

Le PPA GOSE est une opportunité pour poursuivre et renforcer les projets portés par la commune de Saint-Chamond.

Le plan guide a été arrêté fin 2021 et a été soumis aux partenaires lors d'une réunion de pilotage dédiée le 17 janvier 2022. Il sera consolidé et validé en 2022.

### **Contenu**

Le contrat de PPA GOSE porte sur un temps long et devra faire l'objet d'évolutions successives par avenants.

Le premier avenant, prévu dans le contrat initial à l'issue de la première phase d'études et de construction du projet, est aujourd'hui prêt à être signé. Il doit permettre de prendre acte des éléments de projets stabilisés à fin 2021, d'intégrer la ville de Saint-Chamond ainsi que les 12 autres communes et de valider le programme et les financements 2022.

### **Maîtrise d'ouvrage**

Saint-Etienne Métropole.

L'avenant présente en annexe le programme et les financements 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions            M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

#### **DÉCIDE :**

- **de prendre** acte du contrat initial du Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud,
- **de prendre** acte des éléments de projets et d'orientation d'aménagement stabilisés fin 2021,
- **de valider** l'avenant n°1 au contrat de Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud et l'adhésion de la commune de Saint-Chamond à ce contrat,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ce contrat.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 042-214202079-20220321-DL20220054-DE

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 22/03/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD